

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR
DU 2 MARS 2021**

À 19h00, en visioconférence en raison de la crise sanitaire

Présents :

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BENA / Julien BLANCHET / Sylvain BOUQUET / Brigitte BRIEU VERDEAUX / Michel CARLIEZ / Sylvie COMMEUREUC / Rémy DELHOMME / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUENET / Philippe LAFAY / Hugues LE MERRE / Jean-Michel LUCENAY / Karine MORTECRETTE / Christian PEETERS / Nicolas REGNARD / Isabelle RICHARD / Paule RICHARD / Julien RICHET COOPER / Sébastien ROBINEAUX / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Laurianne THIEBAUT / Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE

Excusés : Mario BOURDAGEAU / Grégory LAFON / Alain VARILLE pouvoir à Grégory GOETZ

Invités : Sébastien BARROIS / Clément CAMBEILH / Christophe CONRAD / Alain GARNIER / Marie-Claude GUILLAUME / Jean-Noël HAUTEFAYE / Sylvie LE MAUX / Frantz MULLER / Eric SRECKI

1/ Accueil par le président

Le président ouvre la séance et précise qu'il vient de terminer une réunion téléphonique avec l'Elysée. Il indique que le président de la République prendra la parole d'ici une quinzaine de jours pour positionner la vie du sport en France. Pour l'instant, la seule visibilité étant peut être un masque spécifique pour le sport afin de pouvoir pratiquer le sport en salle. Il espère accélérer la vaccination pour les sportifs de haut niveau afin de pouvoir les accompagner au mieux sur les déplacements et pour les jeux Olympiques.

L'Elysée s'engage également sur un plan de communication pour soutenir les bénévoles, les clubs. Le président précise que Bercy n'a pas budgété le pass sport et travaille encore sur ce dossier.

Le président précise que ces informations officieuses devraient être rendues officielles par le gouvernement d'ici 10 jours.

Le président tient à remercier les services, la totalité des services, que ce soit les cadres techniques, avec la présence d'Eric SRECKI et de Sébastien BARROIS aujourd'hui mais aussi le personnel de la fédération qui s'investit, vient au siège de la fédération tous les jours pour préparer les dossiers et les futurs déplacements pour la qualification des jeux Olympiques. Certains personnels sont en activité partielle.

2/ Approbation du projet de procès-verbal du 26 janvier 2021

Remarque à prendre en compte de Marjorie AUFRERE, PV adopté à l'unanimité moins une voix.

Remarque de Philippe LAFAY, son nom ne figurait pas dans la liste d'émargement. Il souhaite que cela soit rectifié.

Aucun membre n'ayant d'autres remarques, il est adopté à l'unanimité.

3/ Point DTN

Eric SRECKI fait un point sur les ressources humaines.

Il précise que l'intérim, qu'il assume suite au départ de Laurence VALLET MODAINE, est prolongé jusqu'à la date du 1^{er} mai, date à laquelle il devrait y avoir un ou une DTN. Il informe les membres qu'il y a plusieurs candidatures issues de l'escrime mais aussi d'ailleurs.

Il indique que le recrutement d'Hervé FAGET sera effectif à compter du 1^{er} avril sur un contrat de préparation olympique. Il vient de valider son dossier de candidature suite à l'appel qui avait été publié.

Pierre GUICHOT devrait retrouver un poste de cadre technique (poste relatif aux équipes de France jusqu'aux jeux Olympiques de Tokyo) après une disponibilité pour convenance personnelle qui l'avait emmené chez nos amis

britanniques et allemands. Eric SRECKI s'appuie donc sur ce dernier pour préparer tout le dossier préparatoire à Tokyo, stage terminal et préparation de toutes les relations avec les interlocuteurs du CNOSF.

Concernant les dossiers en cours, dont il a été fait référence en préambule, le lancement du dossier PSF (Projet Sportif Fédéral) est piloté par Sébastien BARROIS et Alain GARNIER.

Parallèlement à cela, deux autres dossiers sont en cours :

- Le contrat de développement avec l'agence nationale du sport qui doit permettre à la fédération d'obtenir des subventions sur la période 2021-2024, soit 4 années. Pour ceux qui étaient au courant de ce qui existait précédemment, c'est l'équivalent du contrat pluriannuel d'objectifs pour des actions de développement, sport santé, sport scolaire, formations etc ... Ce contrat est porté par l'ANS et s'intitule donc contrat de développement. Un certain nombre de documents ont été envoyés aux élus en charge des différents dossiers et un séminaire prévu initialement les 19 et 20 mars se tiendra finalement les 26 et 27 mars avec les cadres techniques qui sont concernés de près ou de loin par ce sujet de contrat de développement et des pratiques.
- Le contrat de performance qui concerne le haut niveau. Ce dossier est piloté par lui-même avec l'ANS pour la partie instruction, et Didier LEMENAGE ayant en charge la partie développement, avec l'aide des cadres techniques et les échanges nécessaires avec les élus en charge des dossiers.

Il informe également que les règles de sélection pour Tokyo ont été proposées à la validation de la commission consultative des sélections olympiques du CNOSF. En effet, en année olympique, ces règles doivent être validées avant que les sélections nominatives soient réalisées.

Les sélections ne pourront être décidées qu'après les échéances de mars : Budapest pour le sabre, Kazan pour l'épée et Doha pour le fleuret en espérant que les équipes épée dame et sabre homme se qualifient.

Dans l'éventualité où ces équipes ne sont pas sélectionnées, la sélection individuelle par le classement olympique ajusté sera connue à l'issue de la dernière épreuve. S'il est nécessaire, un tireur ou une tireuse devra être désigné(e) pour participer au tournoi de qualification olympique zone continentale, courant avril à Madrid.

4/ Calendrier national et international

Karine MORTECLETTE prend la parole et indique qu'il est obligatoire de disposer d'une autorisation du ministère des sports pour motif impérieux pour se rendre aux championnats du Monde M17/M20.

Pour l'heure, le ministère a répondu oralement que seuls les M20 seraient autorisés.

Éric SRECKI précise qu'il n'a pas reçu de confirmation écrite mais que l'oral fait foi et la fédération pourra envoyer seulement une délégation de M20 au Caire.

Karine MORTECLETTE précise qu'elle avait présenté le calendrier national 2020-2021 lors du précédent comité directeur. Suite à cela, un travail a été réalisé pour décaler les dates prévues en avril en mai ou juin afin de proposer un maximum d'épreuves pour cette fin de saison sportive. L'ensemble des épreuves (organisateur et dates) a été attribué. C'est pourquoi il est désormais possible de les communiquer sur le site fédéral.

Elle précise que sera également mis en ligne le règlement sportif inhérent aux modifications liées à la COVID-19. Les quotas seront envoyés aux comités régionaux afin que ces derniers puissent mettre en place leurs critères de sélection pour l'ensemble des catégories, de M15 à vétérans pour les épreuves nationales ayant lieu en mai et juin.

Toutes ces informations seront donc sur le site fédéral dès la semaine prochaine.

Hugues LE MERRE demande si, en avril-mai, les compétitions vont reprendre sans modification du calendrier afin de pouvoir organiser des épreuves régionales ou des rassemblements.

Il lui est répondu que ce calendrier est lié à l'actualité sanitaire, comme évoqué lors de la précédente réunion, sachant que des annonces vont être faites ce jeudi. Par conséquent, personne n'est en mesure de répondre si le calendrier devra évoluer ou pas. Toutefois, Karine MORTECLETTE rappelle que deux scénarios avaient été présentés : un avec l'organisation d'au moins un circuit national avant les championnats de France et un sans circuit national avant les championnats nationaux.

Chaque scénario est dépendant des directives gouvernementales.

Rémy DELHOMME intervient pour demander si les dates ont changé suite au PowerPoint présenté lors du dernier comité directeur.

Karine MORTECLETTE lui répond que, sur le PowerPoint, les dates qui étaient inscrites en jaune ont été fixées avec les organisateurs et certaines ont d'ores et déjà été décalées pour tenir compte d'une reprise espérée autour du 15 avril.

Selon l'évolution de la crise sanitaire, le bureau fédéral propose de laisser la possibilité aux organisateurs de circuits nationaux qui ne pourraient pas se tenir d'organiser une compétition avec les athlètes inscrits sur les listes ou au PSQS comme ce fut le cas pour Lisieux.

Rémy DELHOMME précise que la question sur l'égalité des chances va se poser, car c'est sous réserve de pouvoir redémarrer quelques entraînements, d'avoir l'autorisation de s'entraîner en club, hors sportifs de haut niveau qui, eux, ne se sont jamais arrêtés, pour le reste c'est bien évidemment différent.

5/ Point sur le PSF

Sébastien BARROIS prend la parole et indique, qu'à ce jour, les conditions financières ne sont toujours pas connues. L'enveloppe financière qui sera accordée pour 2021 n'est donc pas définie mais devrait être en hausse. Il est attendu les directives et ce qui va être mis en place par l'ANS. Cependant, un travail a été effectué car les clubs sont dans l'attente, en cette période si particulière. L'ANS a fixé 5 objectifs opérationnels qui sont le développement de la pratique, le développement éthique et la citoyenneté, le développement du sport santé. Deux objectifs ayant été rajoutés cette année : le plan France relance et l'accession du sport au haut niveau. Sachant que ce dernier doit encore être peaufiné par l'ANS sur la détermination : haut niveau national ou régional ?

Sébastien BARROIS précise qu'un calendrier a été mis en place et que, logiquement, on devrait, tout comme l'année dernière pour la campagne pour les clubs, ouvrir le compte ASSO à partir du 15 avril. Les clubs pourront donc travailler les dossiers sur une période d'un mois ½ puisque le compte ASSO sera fermé fin mai.

Selon la volonté de l'équipe dirigeante, il est prévu de fonctionner sur le même principe que l'an dernier par rapport à la mise en place et à la construction des dossiers. Les commissions régionales seront mises en place et feront l'instruction des dossiers clubs et comités départementaux. Concernant les dossiers comités régionaux, ils seront instruits par la nouvelle commission nationale composée d'Alain GARNIER, président de cette commission, de Sandrine BOUISSON, de Denis GALLOT et de Dominique VEYRAC. Ils sont intervenus l'an dernier au niveau de leur région et connaissent aussi le PSF. Un travail a déjà été réalisé avec certains élus en charge des dossiers tels que la vie sportive, la formation et le développement. Un travail a été mené sur les déclinaisons, les modalités des dispositifs éligibles dans le cadre du PSF FFE. C'est à peu près le même mode d'action que l'an dernier, à savoir qu'une liberté supplémentaire est offerte aux régions pour prendre en compte les spécificités du territoire.

Chaque région ayant ses propres caractéristiques, il est important que la région s'approprie le dispositif pour instruire au mieux les dossiers et les priorités au niveau des clubs.

Une réunion est prévue le 12 mars prochain en présentiel avec les membres de la commission pour travailler sur l'enveloppe en espérant que le montant et les données seront connues afin de répartir l'enveloppe entre les régions.

Hugues LE MERRE s'interroge car il constate de forts écarts, quand on ramène les dotations régionales, au nombre du tireur, qui sont hérités du passé. L'écart étant d'environ 9 € pour les régions étant moins dotées par tireur à 30 €, sachant que l'on met à part les DOM-TOM et la Corse.

Il pose la question de savoir s'il est imaginé une nouvelle répartition ou s'il est décidé une reconduction à l'identique des enveloppes héritées du passé. Il demande s'il sera imaginé un système de lissage ou de péréquation ou une autre clé de répartition, et dans cette hypothèse si, par le biais de la conférence des présidents de région, les présidents seront associés à cette réflexion.

Sébastien BARROIS laisse la parole à Alain Garnier tout en précisant qu'Hugues LE MERRE connaît parfaitement ce sujet pour y avoir travaillé l'an dernier.

Alain GARNIER confirme les disparités entre les régions. L'ANS a précisé qu'il fallait tendre vers une enveloppe 50% pour les clubs, et 50% pour les comités régionaux, ce qui n'était pas le cas l'année dernière. Il indique que, cette année, ils vont essayer de lisser, peut-être à 50/50 s'il y a une augmentation d'environ 10% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation servira aux clubs ou comités régionaux qui auraient tendance à avoir moins que l'année dernière si l'on fait 50/50.

L'ANS souhaite ces pourcentages pour 2024, mais Alain GARNIER espère avant, sachant que l'année dernière il y avait des clubs qui avaient 53%, des régions 47%. Il n'y avait pas 50%, mais deux taux différents. Il rappelle que les crédits de 2019 avaient été reportés sur 2020.

Hugues LE MERRE précise que l'année dernière il avait été demandé un équilibre fédéral après avoir compilé toutes les régions. Il fallait arriver à 53% pour les clubs dans les régions ayant consacré à ces derniers en 2019 une enveloppe

supérieure à 40% de leur dotation et dans les autres seulement à 47% et ce afin de fixer à chacun des objectifs atteignables tout en essayant de tenir compte des équilibres antérieurs. La répartition de l'effort entre tous était équitable et limitée à 15% maximum.

Cette année, Alain GARNIER propose de bouger les curseurs vers du 50/50 dans chaque région. La question se pose de la répartition de l'enveloppe nationale au niveau des régions. Comme cela a déjà été précisé, certaines régions sont moins bien dotées que d'autres. L'orientation consistera, ou au moins se poser la question, à un lissage pour faire en sorte qu'un club d'Alsace ait à peu près la même dotation qu'un club du Pays de la Loire sur les dotations antérieures, est-ce que l'on modifiera la clé de répartition ou pas du tout ? C'est un sujet de réflexion et non une demande précise Alain GARNIER.

Alain GARNIER indique que si le lissage est de 50/50 l'objectif sera atteint et répondrait aux directives émises par l'ANS. Il pourrait également y avoir des mouvements entre les régions pour réduire les disparités entre les régions. Il précise avoir réalisé une enquête auprès des régions pour les sommes reçues par l'ANS mais toutes les régions n'ont pas répondu.

Alain GARNIER précise qu'il va essayer de travailler à une répartition juste et équitable jusqu'au 12 mars même si l'enveloppe n'est pas définie.

Hugues LE MERRE propose à Alain GARNIER d'associer la conférence des présidents de région dans cette construction. Alain GARNIER lui répond qu'il a adressé un fichier Excel sur lequel il y avait un onglet emploi et seuls 6 sur 18 ont répondu. Il aurait apprécié que les présidents de région répondent à l'enquête d'information.

La réunion ayant lieu le 12 mars, il reste 10 jours, ne sachant pas si on connaîtra l'enveloppe budgétaire à ce moment-là. Par contre, il sera possible de faire des propositions de formules, de règles de 3.

Alain GARNIER remercie Dominique VEYRAC, Denis GALLOT, Karine MORTECLETTE, Mario BOURDAGEAU et Brigitte SAINT BONNET qui s'était excusée pour leur implication.

Alain GARNIER précise qu'il travaillera avec tout le monde et propose de créer une structure qui s'appellera « Conseil des présidents » plutôt que conférence des présidents. Des réunions seront organisées.

Hugues LE MERRE demande si ce sont les régions qui seront en charge d'évaluer les actions des clubs réalisées en 2020 tout en sachant qu'un certain nombre d'actions n'a pas pu être mené à terme. Il faudra peut-être simplement bien expliquer aux régions pour qu'il y ait une cohérence nationale sur l'appréciation des actions effectuées ou non en 2020, qu'il y ait une cohérence dans la gestion.

Alain GARNIER lui répond que les subventions qui n'ont pas été utilisées sont des fonds dédiés pour 2021 mais cela n'empêche pas de faire une demande pour 2021.

Sébastien BARROIS précise qu'il faut attendre les directives de l'ANS et, tout comme l'an dernier, il y a des référents par région qui ont déjà quelques instructions par rapport à cela. Il est bien entendu que l'instruction des dossiers et des comptes rendus de 2020 devra être fait préalablement à l'instruction des dossiers 2021. Il y aura une marge de manœuvre assez importante par rapport à ce qu'il se passe aujourd'hui concernant ces dossiers et notamment des reports pour des actions n'ayant pu être mises en place. Ce seront les commissions régionales PSF qui instruiront ces comptes rendus financiers.

Bruno GARES précise que Sébastien BARROIS a parlé de report, cela voulant bien dire que les crédits non utilisés par l'ANS sont reportés sur les actions 2021, voire 2022. L'ANS nous fait comprendre qu'en 2023, 2024 le PSF sera en forte diminution.

Sébastien BARROIS rappelle que la prochaine réunion est le 12 mars et certains critères seront pris en compte pour équilibrer l'enveloppe budgétaire. Ce sera la deuxième année et il y aura un peu plus de recul permettant d'être plus objectif.

Philippe LAFAY intervient pour préciser qu'il n'est pas juste de dire qu'en 2020 ce sont les enveloppes 2019 qui avaient été reproduites car certaines régions ont déjà entrepris, pour 2020, de gros efforts sur leurs enveloppes pour arriver à l'équilibre des 50%. Il ne faut donc pas dire que 2020 c'était 2019 car ce n'est pas tout à fait exact. Philippe LAFAY demande si ce sont les présidents de régions qui seront en charge de l'instruction des bilans pour tous les clubs et comités car c'est un travail non négligeable en fonction des régions.

Alain GARNIER lui répond que les commissions régionales avaient eu la charge de l'instruction des clubs de la région et cette année l'instruction des rapports sera faite par la commission régionale. Il confirme qu'il y a des disparités car toutes les régions n'ont pas le même nombre de clubs et que les comptes rendus d'actions de chaque comité régional seront étudiés par la commission fédérale. La différence étant, par rapport à l'année dernière, l'élaboration d'un compte rendu.

Sébastien BARROIS précise qu'il est logique de mettre en place les bilans et les comptes rendus par les commissions régionales car elles instruiront les dossiers 2021 et auront donc une vue sur ce qu'il est possible de faire ou non.

Philippe LAFAY rebondit pour préciser qu'administrativement c'est un travail lourd pour les grosses régions.

Sébastien BARROIS précise qu'il a mis en place un calendrier depuis janvier mais qu'il est tributaire de l'ANS. Il espère connaître l'enveloppe budgétaire et les instructions dans les jours qui viennent afin de les délivrer au niveau des régions. Il indique que tous les référents sont informés au fur et à mesure de l'avancée et les présidents de région seront informés afin de pouvoir déterminer la commission régionale.

Rémy DELHOMME interpelle Sébastien BARROIS sur les nouvelles actions qui sont liées à une thématique de l'ANS, France Développement.

Concernant le Plan France Relance accession sport haut niveau, Sébastien BARROIS lui répond qu'il est difficile d'en parler pour le moment car l'ANS est en train de déterminer s'il s'agira du haut niveau régional ou non. Il est donc en attente des modalités et des dispositifs éligibles au financement sur les accessions au sport du haut niveau, l'ANS évoque des actions sportives, de l'équipe technique régionale, de l'encadrement, donc c'est à affiner car ils ont encore quelques discussions à avoir.

Sur le Plan France Relance c'est déterminé également par l'ANS sur les dispositifs éligibles. Il s'agit de l'aide aux associations en grande difficulté. Reste à savoir si ce sera à la FFE de déterminer qui sera en grande difficulté, moyenne difficulté. Il y a également l'aide pour la reprise d'activité qui est intéressant et essentiel et l'aide liée au protocole sanitaire, sachant que cela est déjà déterminé par l'ANS.

6/ Questions diverses

Grégory GOETZ prend la parole sur les questions diverses à la demande de Marjorie AUFRERE.

- Point à date concernant les actions mise en place sur les violences sexuelles dans l'escrime : quelle commission en est chargée, qui et quel est le plan d'action (point demandé par Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE, particulièrement investie sur le sujet).

Emmanuelle RODRIGUEZ prend la parole et précise qu'un groupe de travail, dont elle fait partie, a été créé autour des violences et du harcèlement. Le président est Philippe PAUTRAT qui est très engagé dans ses problématiques. Elle indique que lors des réunions, ils ont défini 3 axes de travail :

- l'information auprès des jeunes et prévention notamment dans le cadre de la formation des enseignants,
- le dépistage : comment aider les victimes à dénoncer les actes qu'elles subissent. Pour cela, ce groupe de travail est en relation avec une association qui s'est spécialisée dans cette action,
- l'accompagnement des victimes où, là encore, le groupe est en relation avec plusieurs associations, d'aide et de soutien aux victimes, notamment par la mise en place d'ateliers thérapeutiques dédiés à la reconstruction des personnes victimes.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE demande quelle est l'association pour le dépistage et la dénonciation.

Emmanuelle RODRIGUEZ lui répond qu'il n'y a pas encore de partenariat, mais le président de l'association « Les papillons bleus » leur a présenté son action. Des contacts ont été pris avec des fédérations qui sont en partenariat avec cette association, notamment la fédération française de judo, et celle de la natation.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE précise que, dans la région Rhône-Alpes, des choses avaient également été faites avec l'association « Le colosse au pied d'argile ».

Emmanuelle RODRIGUEZ lui répond que cette association va également leur être présentée lors d'un groupe de travail, sous la houlette de Yannick LE CLEAC'H.

Philippe LAFAY rebondit sur le dernier propos de Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE concernant l'association « Le colosse au pied d'argile » et précise que cela fait trois ans qu'il travaille avec eux, avec des interventions sur les stages des jeunes etc ...

Philippe LAFAY pose la question sur le plan du contrôle administratif, la déclaration des licences. Il lui semblait que les clubs devaient déclarer la prise de licences des personnes en situation d'accompagnement de mineurs, et pas que les éducateurs ; aujourd'hui nous n'avons rien sur ce dossier.

Bruno GARES précise que c'est Brigitte SAINT BONNET qui peut répondre suite à cette interrogation.

Elle répond donc qu'un travail sur l'honorabilité a été réalisé techniquement au niveau de la plate-forme internet et de la prise de licence et qu'un courrier va être adressé aux clubs. Des vérifications sont encore en cours avec Victor MARTINET pour s'assurer que cela fonctionne. Elle confirme que les décisions du dernier comité directeur sur ce sujet ont été prises en compte : les éducateurs sont concernés mais aussi les arbitres et les accompagnateurs. Le club aura à charge de cocher la case « honorabilité » sachant que, pour les femmes,

il faut ajouter le nom de naissance. Des compléments seront demandés pour les personnes de nationalité étrangère.

Une fois les derniers contrôles effectués, ce sera la fédération qui fera l'extraction et remontera auprès du ministère les données et c'est également la fédération qui reviendra vers les clubs en cas d'anomalie.

Bruno GARES précise que, pour ces deux actions, il souhaite les mettre en place pour la rentrée de septembre car le plus tôt possible sera le mieux.

Les groupes de travail sont à l'action pour que, dès septembre, tout soit en mesure de fonctionner sur ces deux actions.

- Point financier (situation budgétaire et financière, comment seront financés les nouveaux recrutements d'entraîneurs, qu'en est-il de la souscription du PGE ...)

Sylvie SORMAIL précise que, concernant les comptes, les commissaires aux comptes sont en train de contrôler. Les comptes ne seront connus que lorsque les commissaires aux comptes auront terminé leur audit.

Concernant le budget, il est en préparation et les sommes liées au contrat d'objectif et haute performance n'ont pas été communiquées pour l'heure et devraient l'être le 23 avril ; date à laquelle il sera possible de présenter le budget.

Concernant les entraîneurs et avant de laisser la parole au président, Sylvie SORMAIL précise que les entraîneurs en place le sont jusqu'à Tokyo.

Concernant le PGE, la FFE a transmis un dossier à la banque et est en attente de la validation.

Bruno GARES indique que, pour le haut niveau, le salaire des entraîneurs sera intégré au contrat de haute performance, ce qui permettra de faire entrer les futurs entraîneurs. Le projet est en cours et sera déposé le 23 avril puis des accords seront conclus entre l'ANS de performance, la FFE et les futurs entraîneurs, comme le veut la pratique depuis quelques années.

Rémy DELHOMME demande si le contrat de haute performance, une fois établi, sera présenté aux membres du comité directeur courant mai.

Bruno GARES lui répond que ce contrat 2021-2024 leur sera présenté sous forme de PowerPoint et précise qu'il sera accessible sur le site de la fédération.

Philippe LAFAY s'interroge sur le montant de l'emprunt demandé par la FFE et à quelles fins.

Bruno GARES lui répond qu'un travail a été mené afin de définir un plan d'accompagnement des clubs et, au vu de la baisse des licences, d'anticiper pour ne pas mettre la fédération dans une situation catastrophique. Le PGE est un prêt à 0% qu'il est possible de rembourser dans l'année qui suit. Le dossier est en train d'être construit avec la banque. Lorsque ce dernier sera validé, la fédération recensera les clubs en grande difficulté, entraîneurs en micro entreprise pour les accompagner. A partir de ce moment, le PGE sera utilisé en totalité ou partiellement pour accompagner nos clubs, les régions, ...

Bruno GARES fait savoir que le montant du PGE ne peut dépasser 40% de la valeur du chiffre d'affaires, en sachant que les subventions sont exclues du système. Le maximum serait de 660 000 €uros puisque la fédération n'a pas assez de sponsoring sur l'année 2019-2020 et il s'agit d'un prêt sur 6 ans.

Hugues LE MERRE demande si cette somme servira de fonds de soutien à l'activité des clubs, ou une partie servira aux besoins propres de la fédération.

Bruno GARES précise que, n'ayant pas encore l'accord financier, il ne peut répondre mais ajoute que l'objectif est d'accompagner les clubs. Il a préféré constituer le dossier car il vaut mieux prévoir au cas où. Prévoir c'est guérir et anticiper.

- Management des équipes de France.
Grégory GOETZ précise que ce point a déjà été évoqué par Eric SRECKI.

- Plan de relance
Grégory GOETZ indique que le plan de relance est en cours et que l'objectif est de travailler avec les régions et plusieurs axes seront pris en compte pour accompagner les clubs et le PGE serait un outil pour aider les clubs en difficulté.
Hugues LE MERRE demande s'il est prévu que le plan de relance soit communiqué début avril comme cela avait été évoqué ou en fonction de l'actualité.

Le président répond qu'il préfère le terme plan d'accompagnement et non plan de relance et précise que la FFE essaie de travailler le plus rapidement possible avec les services. En effet, l'idée de fond est d'accompagner autour du 1^{er} avril ou du 15 avril jusqu'au 31 décembre. Il ne faut pas accompagner les clubs sur un « one shoot » mais sur une période plus longue : un kit de communication, un soutien à la licence, un soutien financier, soutien aux autoentrepreneurs, le travail qui est réalisé pour une partie par Alain GARNIER. Il précise que la FFE attend les retours du gouvernement concernant le PSF. Bruno GARES pense que le plan d'accompagnement ne doit pas être figé mais être évolutif en fonction des décisions gouvernementales qui pourraient être prises. La volonté est d'accompagner les clubs d'avril à décembre 2021 par de la communication offensive, le déplacement des équipes de France sur les territoires, des aides à la licence. Le dispositif mis en œuvre sera coordonné en lien avec les services de l'Etat.

Philippe LAFAY intervient pour dire qu'un travail est également effectué dans les régions et demande que le plan de relance fédéral leur soit envoyé.

Il précise que l'objectif est le même pour tous : faire revenir les 30-35 % de licenciés qui ne se sont plus inscrits dans les salles d'armes en avril et profiter des jeux Olympiques pour accueillir de nouveaux escrimeurs à compter de septembre.

Philippe LAFAY explique que des groupes de travail sont constitués dans les régions et se posent des questions pour être complémentaire de ce que fait, ou fera la fédération en termes de communication, ce que l'on doit ou non relayer. A ce jour, Philippe LAFAY regrette le manque d'information. Il insiste sur l'urgence de les communiquer afin de pouvoir, dès que cela sera possible, d'être en mesure de donner aux clubs tous les éléments et favoriser ce redémarrage, sans parler des M15, M17, M20, seniors et vétérans qui reprendront leur calendrier, mais faire revenir des licenciés. Pour exemple, dans la région Auvergne Rhône Alpes ce ne sont pas moins de 2500 licenciés qui ne se sont pas réinscrits et Philippe LAFAY souhaite que tous ces licenciés retrouvent le chemin d'une salle d'armes en mai-juin. C'est donc un travail commun qui doit être réalisé, avec peut-être des choses plus concrètes sur le terrain que ne peut faire la fédération. Il y a urgence.

Bruno GARES prend la parole et, comme il l'a expliqué suite à la réunion avec le président de la République, il va y avoir une communication. Avec le plan d'accompagnement, la fédération attend le PSF et, Bruno GARES de rappeler que « nous, comme vous tous, travaillons tous les jours, le but étant bien évidemment d'accompagner la communication ». A ce sujet, Bruno GARES informe le comité directeur que le responsable de communication débute le 1^{er} avril. Il rappelle et remercie les services de la fédération qui travaillent sans relâche. Bruno GARES souhaite travailler en concertation avec les régions. Tous les jours, certains disent que la licence coûte 60 €, alors que la fédération ne récolte qu'entre 21 et 27 € ; le reste revenant aux régions. Il faut donc que les régions fassent également un geste et, dès que la fédération sera prête, le plus rapidement possible, de présenter notre travail afin d'être ensemble pour accompagner les clubs.

Sylvie SORMAIL précise qu'il faut attendre la réponse de la banque pour le PGE.

Philippe LAFAY indique que l'aide à la licence mérite une réflexion avec les présidents de région ou peut-être en comité directeur. Dire que l'année prochaine une réduction de 10 ou 15 € est effectuée sur la licence des anciens licenciés 2020-2021 peut être une bonne idée mais ce n'est pas si évident que cela. Quand on sait le montant dépensé par un escrimeur sur une saison entre la licence, la cotisation, le coût des déplacements en compétition et le coût du matériel, effectuer une remise de 10 € n'impactera de manière considérable son budget. Par contre, pour le comité régional Auvergne Rhône Alpes par exemple, c'est une perte de 40 000 €, 400 000 € à l'échelle de la fédération et, le fait de se priver d'une action globalisée, mutualisée et de faire cadeau de 10 € à un licencié qui va dépenser 300 ou 600 €uros... C'est cette notion qu'il faut prendre en compte. Cela mérite une réflexion.

Paule RICHARD rebondit sur ses propos et indique que si la fédération fait un geste et que la région fait un geste, le club va peut-être également pouvoir en faire un. Le total des trois gestes ne sera plus de 10 € mais pourra avoir un impact significatif pour beaucoup de licenciés. Elle rappelle que certains clubs ont de nombreux compétiteurs mais que beaucoup pratiquent en loisirs et pour lesquels cette différence sera notable.

Philippe LAFAY dit qu'il faut en débattre et que l'on ne peut décider sans en avoir discuté.

Bruno GARES lui répond qu'il n'a jamais été question de demander aux régions de rembourser leur part régionale mais les régions prendront la décision et leurs responsabilités face aux licenciés.

Bruno GARES rappelle que la fédération étudie un plan d'accompagnement en sachant que 30 000 licences de moins à 30 € c'est 900 000 € de perte pour la fédération. La FFE ne pourra pas faire un geste d'offrir la licence, donc si la fédération réduit de 10 € c'est déjà 300 000 € en moins pour accompagner les clubs sur la reprise, accompagner les clubs sur l'éducation, sur le développement, sur l'aide au matériel. Un travail a été réalisé avec les fournisseurs et la fédération présentera la proposition aux présidents de région. Alain GARNIER va continuer à travailler avec les présidents de région et faire des propositions. Le conseil des présidents de région a été mis en place afin de travailler tous ensemble et avoir une plus grande efficacité. Il est donc attendu que les régions nous fassent aussi des propositions. Si les licences sont offertes sur une année, cela représente 1,5 M €. Certaines fédérations l'ont fait et cela a eu 0 impact sur la rentrée. Il faut accompagner les clubs et c'est peut-être aussi malheureusement à eux de faire un effort en baissant leurs cotisations.

Concernant le travail qui sera mis en place pour accompagner les clubs, ces derniers devront présenter un budget 2019, 2020 et 2021 car la fédération ne va pas accompagner aveuglément les clubs. Ils seront accompagnés en totalité sur la communication pour faire revenir les licenciés mais aussi de nouveaux escrimeurs qui ont quitté le navire.

Bruno GARES reprécise que le travail sur ce plan d'accompagnement est quotidien et qu'il a bien conscience du délai imparti.

Hugues LE MERRE intervient pour préciser qu'il ne sera pas simple d'accompagner la remise fédérale sur le prix de la licence en région. En effet, la part des licences en régions pèse plus globalement en terme de pourcentage que dans le budget national. Pour ce qui concerne un certain nombre de régions cela reste la ressource première et si l'on vient amputer cette ressource, cela a plus de conséquences malheureusement pour gérer notre action. De son point de vue l'impact est limité et certes médiatique, mais pas financier pour nos licenciés.

Bruno GARES lui répond qu'il en prend note et qu'un travail sera fait en étroite collaboration avec les régions sur les idées qu'elles pourraient apporter.

Philippe LAFAY indique que Brigitte SAINT BONNET, qui fait partie du groupe de travail peut également faire remonter les propositions. Les régions sont aussi dans l'attente des idées et des démarches provenant de la fédération afin que les deux s'agrègent pour un souci d'efficacité.

Bruno GARES précise que la fédération reviendra rapidement auprès des régions mais est aussi en attente du gouvernement et prend l'exemple du pass sport de 50 € qui devait être offert à tous les licenciés. Il regrette que le gouvernement soit en train de faire marche arrière. Bruno GARES attend le montant du PSF et celui du plan de développement pour accompagner les clubs. Il attend également l'autorisation de la banque pour connaître le total financier que la fédération pourra engager, sans mettre en péril la FFE.

- Calendrier sportif prévisionnel

Grégory GOETZ précise que ce point a déjà été évoqué précédemment.

- Championnats du Monde d'escrime artistique : le championnat est repoussé en février 2022 et n'aura pas lieu au Puy du Fou *"qui, malgré ses points positifs, ne correspond pas en l'état à l'axe politique de la nouvelle gouvernance"*. *Un appel à candidature aurait lieu en avril 2021* (Selon les infos transcrites par Ouest France le 19/02/21) ; Peut-on connaître l'axe politique de la fédération à ce sujet ? N'est-il pas dommage de ne pas poursuivre les contacts favorables qui avaient été pris lors des derniers championnats de France par la fédération avec le Puy du Fou, alors que ce dernier était prêt, selon mes informations, à s'investir (à concurrence de 70 000€) ? Ne craint-on pas que le nouveau règlement acté par l'Académie d'Armes Internationale soit un sérieux frein aussi bien pour les compétiteurs que pour les éventuels postulants organisateurs ? L'annonce de ces championnats a-t-elle été faite auprès des clubs et des associations concernées ?

Grégory GOETZ passe la parole à Jean-Noël HAUTEFAYE qui souhaite rectifier certaines choses et en certifier d'autres. Il confirme qu'il n'y aura pas de championnats du Monde d'escrime artistique en 2021 car les conditions sont loin d'être optimales et qu'il n'est pas possible d'envisager de reprise et rappelle que les adultes sont privés de sport depuis un an. Pour organiser un championnat du Monde de qualité en France et pour que cet événement puisse faire rayonner l'escrime française, il faut prendre son temps et ne pas se précipiter. Les règlements proposés par l'Académie d'Armes Internationale (AAI) posent quelques problèmes épineux mais l'AAI reste ouverte à toutes discussions. L'Académie d'Armes de France ou la fédération

travaillent en étroite collaboration pour faire entendre certains points à Giovanni RAPISARDI, président de l'AAI à l'origine de ce règlement.

Michel CARLIEZ prend la parole et précise que, d'après ses informations, ce règlement a été entériné par toutes les académies d'armes nationales.

Jean-Noël HAUTEFAYE répond qu'effectivement il a été entériné par toutes les académies d'armes nationales mais la fédération pourrait intervenir sur quelques points mais il a été entériné et nous n'avons pas la main dessus et l'on est chargé de l'appliquer, tout comme le règlement de la FIE, quand on organise un championnat du Monde on se plie au règlement. C'est pour cela que Michel CARLIEZ demande si ce nouveau règlement n'incitera pas un certain nombre de compétiteurs potentiels à ne pas se présenter, et comme il y a un nouvel appel à candidatures pour l'organisation en avril, est-ce que cela ne va pas freiner ce nouvel appel de candidatures.

Michel CARLIEZ précise que, suite au championnat de France qui a eu lieu l'année dernière aux Herbiers, des contacts ont été pris avec le Puy du Fou qui était prêt à proposer un certain nombre d'investissements personnels, précisant qu'il ne s'agissait pas de 70 000 € mais 65 600 €. Pourquoi ne pas continuer avec le Puy du Fou ?

Jean-Noël HAUTEFAYE indique que l'organisateur a présenté son dossier qui n'est pas suffisamment abouti pour l'heure. Les échanges continuent mais Jean-Noël HAUTEFAYE précise que les chiffres avancés par Michel CARLIEZ ne sont pas ceux inscrits dans le dossier. Le projet correspond à une proposition de compétition ambitieux tout comme l'est le budget.

Bruno GARES intervient et indique que la FFE n'est pas contre la candidature du Puy du Fou bien au contraire. Suite à la réunion avec l'organisateur du Puy du Fou, BRUNO GARES explique que le budget prévisionnel est de 336 000 € et qu'aucune lettre d'engagement du Puy du Fou à hauteur de 65 600 € ou de la mairie n'apparaît. Michel CARLIEZ précise que cela a été transmis l'année dernière.

Bruno GARES indique que les services de la FFE n'ont reçu aucun courrier allant dans ce sens. De même, lorsque la question des recettes prévisionnelles a été posée à l'organisateur, ce dernier a répondu ne pas en avoir pour le moment.

Aussi, Bruno GARES ne souhaite pas que la fédération soit caution de 336 000 € pour l'organisation du championnat du Monde. Les organisateurs doivent présenter un budget certifié avec des lettres d'engagement du Puy du Fou, de la mairie, de partenaires privés afin que la fédération puisse s'engager.

Si le championnat du Monde ne peut avoir lieu au Puy du Fou, Bruno GARES propose qu'un appel à candidature soit lancé.

Michel CARLIEZ fait cependant part des bons échanges qu'il y a eu avec les responsables et trouve dommage de ne pas suivre cette voie.

Bruno GARES confirme que les échanges avec l'organisateur ont été positifs et que les discussions continuent. Il insiste sur la nécessité pour l'organisateur de présenter un budget prévisionnel abouti sans quoi la fédération ne pourra pas se positionner et soutenir ce beau projet.

Michel CARLIEZ précise qu'il comprend que la fédération ne puisse s'engager sans partenaires, mais souhaite que malgré l'appel à candidatures qui sera fait, de ne pas négliger la piste du Puy du Fou et d'approfondir ce qui est flou pour éventuellement continuer sur cette opportunité.

Jean-Noël HAUTEFAYE intervient et informe Michel CARLIEZ que si le dossier du Puy du Fou correspond, la FFE soutiendra leur dossier. Il faut juste que la question du budget qui est très ambitieux soit plus précise afin que la FFE puisse s'engager avec le Puy du Fou, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le travail continue et l'appel à candidature va être lancé mais rien n'empêche les organisateurs du Puy du Fou de répondre à cet appel avec un dossier ad hoc et un budget certifié.

Michel CARLIEZ insiste pour dire qu'il y a eu des bons contacts avec le Puy du Fou. Ce à quoi Jean-Noël HAUTEFAYE ne nie pas.

Michel CARLIEZ pose les questions suivantes : si les championnats ont lieu en 2022, les clubs ou différentes associations ont-ils été prévenus de ce report en 2022 ? La date de février est-elle exacte et a-t-elle été communiquée ?

Jean-Noël HAUTEFAYE lui répond que non et de lui rappeler que ce n'est pour l'heure qu'une tendance et que l'investissement est total pour avancer sur certains points règlementaires qui font partie du cahier des charges. Ces éléments sont essentiels pour permettre aux clubs de s'engager. En effet, ils devront, ou non, chercher des partenaires et se pose la question de la faisabilité en 2022. Certains points méritent d'être clarifiés avant de communiquer sur une date.

Jean-Noël HAUTEFAYE précise que la fédération ne s'est jamais engagée sur des championnats en 2021, c'est l'AAI qui l'avait fait mais la COVID-19 a changé la donne.

Michel CARLIEZ ne remet pas en cause la date de 2022, mais il a lu un article de presse, suite à un entretien d'un responsable de la FFE, que ce championnat aurait lieu en février 2022.

Bruno GARES prend la parole et indique qu'il a eu connaissance de cet article. Il ne sait cependant pas qui a engagé la fédération et que lui, en tant que président, a proposé aux organisateurs qu'il a rencontrés en début de mandat d'attendre car ils devaient recontacter le Puy du Fou pour s'assurer des dates possibles puisque le championnat se déroulerait un week-end où le site est fermé au public.

Michel CARLIEZ indique qu'il était étonné que la date soit fixée via l'article de presse qui émanait de la FFE.

Bruno GARES précise qu'ils sont là pour éclaircir les choses et communiquer les informations connues mais les interprétations des journalistes sont parfois trompeuses.

Michel CARLIEZ précise qu'il serait cependant bien de faire passer une date plus ou moins officielle aux clubs et associations en tenant compte des aléas de la situation sanitaire, de tenir compte également du règlement qui a été acté par l'AAI et sur lequel il sera difficile de revenir car un flou persiste actuellement.

Jean-Noël HAUTEFAYE répond que les clubs et associations seront informés quand la FFE aura des réponses concrètes à leur apporter et que les points de règlements seront actés.

Michel CARLIEZ précise que même si les informations ne sont pas forcément claires de par la situation. Il serait cependant nécessaire de transmettre une information par rapport à ces championnats car tout le monde est dans le flou.

Bruno GARES est de l'avis de Michel CARLIEZ et précise que la fédération va communiquer et préciser certaines informations. Il indique que Jean-Noël HAUTEFAYE va reprendre contact avec le Puy du Fou afin de connaître leurs disponibilités, revoir le groupe de travail et, à partir de là, une communication sera transmise.

Michel CARLIEZ remercie le président.

Philippe LAFAY interpelle le président car il souhaite communiquer une information sur la relance de l'escrime. Il indique que l'exposition de monsieur BOURGOIN va se tenir pendant tout l'été dans la maison des jeux Olympiques d'Albertville. Il précise qu'il va rencontrer dès le lendemain le directeur de la cité olympique d'Albertville, accompagné du président du club d'Albertville 73 au sujet de cette exposition et qu'il s'est personnellement engagé (avant les élections) sur le positionnement du comité régional. Il est prévu qu'il y ait une piste électrique d'escrime complète en permanence sur le site d'exposition afin que les touristes puissent lors de leur visite pratiquer l'escrime. Il indique que le club d'Albertville 73, dont il est licencié, est fortement impliqué dans ce projet.

Bruno GARES précise que la FFE s'est engagée à hauteur de 3 000 € pour cette exposition.

Philippe LAFAY précise qu'en juillet-août, les touristes pourront s'essayer à l'escrime et également faire intervenir les scolaires locaux. Il aura peut-être besoin à ce moment-là de flyers ou autres.

Grégory GOETZ indique qu'il est en contact avec monsieur BOURGOIN et attend un rendez-vous téléphonique à ce sujet.

Bruno GARES lui précise que, dans le plan de relance, il sera prévu des kits de communication qui seront disponibles pour soutenir cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur.

Grégory GOETZ
Secrétaire Général

Bruno GARES
Président